Commune Merbes-le-Château

| Ref_DR | Numéro Fiche-Projet | Intitulé | Adresse du projet | | | | Montant du projet à 100% TVAC + Honoraires | DR | Subsides DR | Autre pouvoir subsidiant 1 | Subside recu (1) | Autre pouvoir subsidiant 2 | Subside recu (2) | Autre pouvoir subsidiant 3 | Subside recu (3) | Autre partenaire | Stade d'avancement du projet | Date de la réunion de coordination | Date de la désignation de l'auteur de projet | Date de l'approbation de l'avant-projet par la Commune | Date de l'approbation de l'avant-projet par la RW | Date de l'approbation du projet définitif par la Commune | Date de l'approbation du projet définitif par la RW | Date publication avis de marché | Date de la décision d'attribution de marché | Date approbation attribution du marché par la RW | Date ordre de commencer les travaux | Date de la réception provisoire | Date de l'approbation du DF par la RW | Date de la réception définitive | Si projet abondonné, décrire la raison de l'abandon | Programmation dans les 3 ans | Commentaires |
|---|
| | | | Rue | N° | Code postal | Localité |
| 56049-1-01 | FP 4 | MV le Merbien à Merbes-ste-Marie | Route de l'Etat | 54 | 6567 | Merbes-sainte | € 714.863,33 | 1 | € 455.081,71 | | € - | | € - | | € - | | Réalisé | 27-11-2012 | 5-09-2013 | 27-03-2015 | 4-08-2015 | 25-06-2016 | 6-07-2016 | | 15-12-2016 | | 8-05-2017 | 25-10-2018 | 20-07-2020 | | | | 2024 : |
| 56049-1-02 | FP01A | MR Usine Danthine Labuissière | Place de la gare | | 6567 | Labuissière | € 1.494.435,66 | 1 | € 592.162,19 | SAR | € 514.727,00 | | € - | | € - | | Adjudication | 13-05-2016 | 7-10-2016 | 29-10-2015 | 12-09-2018 | 2-12-2021 | 26-09-2022 | | | | | | | | ABANDON | | **2024 :** Le projet est abandonné pour les 3 motifs suivants : il ne répond plus aux besoins de la commune, les exigences de l'ONE sont désormais plus élevées que ne le permet le volume du bâtiment, Igretec a remis un rapport faisant état de la dégradation du bâtiment et de l'augmentation des prix susceptibles de générer un surcoût qui risquerait de mettre à mal les finances communales. |
| 56049-1-03 | FP 5 | Aménager la place Fontaine-Valmont | Place Desoil | | 6567 | Fontaine-Valm | € 560.664,93 | 1 | € 400.000,00 | | € - | | € - | | € - | | Projet définitif | 23-06-2021 | 22-09-2022 | 31-08-2023 | 30-11-2023 | 29-11-2024 | | | | | | | | | | **2024 :** Le dossier projet a été approuvé par le Conseil communal du 29/11/2024. L'ensemble du dossier a été envoyé le 3/12/24 pour approbation du projet définitif par la RW |

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2014	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[1] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**FP.1.4. Rénovation et aménagement en maison de village de la salle « le Merbien » et sécurisation des abords**	**566.835.09€**	**11/10/2018**

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**Non**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	**Oui**	~~**Non**~~
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		

Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type 1° LOGEMENT de TRANSIT : produits et récupérations divers relatifs à la fonction	Montant annuel	750
	Type 1° LOGEMENT de TRANSIT : produits des locations immobilières	Montant annuel	2500
	Type 2° SALLE de VILLAGE : produits du nettoyage et de location de vaisselle du Merbien	Montant annuel	467.50

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type 2° SALLE de VILLAGE : produits de la location du Merbien	Montant annuel	6150
	Type 2° SALLE de VILLAGE : produits récupération frais de chauffage de la salle du Merbien	Montant annuel	125
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type 1° LOGEMENT de TRANSIT : Prestations de tiers	Montant annuel	2708,71
	Type 1° LOGEMENT de TRANSIT : Fournitures d'électricité	Montant annuel	409,95
	Type 1° LOGEMENT de TRANSIT : Fournitures de gaz	Montant annuel	631,67
	Type 2° SALLE de VILLAGE : Fournitures pour le bâtiment	Montant annuel	3690,62
	Type 2° SALLE de VILLAGE : Prestations de tiers	Montant annuel	1130,39
	Type 2° SALLE de VILLAGE : Fournitures d'électricité	Montant annuel	808,99
	Type 2° SALLE de VILLAGE : Fournitures de gaz	Montant annuel	1357,65
	Type 2° SALLE de VILLAGE : Fournitures d'eau	Montant annuel	282,86
Bénéfices[3] = recettes moins charges : R = 9992,50€ – Ch = 11020,84€		Montant annuel	**-1028,34 €**
Réaffectation des bénéfices	Projets de développement rural non subsidiés		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [4]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Location de la salle à des activités culturelles, associatives et privées, fêtes de villages - Salle occupée chaque W-E - Salle occupée 2 x semaine pour le karaté - Salle occupée de manière moins régulière, par « Art à tous vents » (2x par mois), cercle d'Histoire P.Wins, société folklorique (suivant activité) et écoles communales (organisation de la fête annuelle et Saint Nicolas)

[3] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[4] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Activité « horeca » (traiteurs, brasseurs)

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[5]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[6]
2008	2008	30/08/2022	30/06/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[7]	19/02/2024	Nombre de présents	15
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	Pour rappel, le PCDR de Merbes-le-Château n'est plus valide depuis 2022. La CLDR continue néanmoins à se réunir chaque année pour suivre les avancements des projets en cours en cours et pour remettre certains avis. **Cette année, la CLDR a été consultée sur le Plan de Mobilité de Charleroi Métropole et a pu prendre connaissance des services de MOBILESEM**		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	/		
Intitulé du projet			
Priorité du projet			
Calendrier d'exécution			

[5] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[6] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[7] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.